

**Ministry of Economic Development,
Job Creation and Trade**

Office of the Minister

18th Floor
777 Bay Street
Toronto, ON M7A 1S5
Tel.: 416-326-8475

**Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce**

Bureau du ministre

18^e étage
777, rue Bay
Toronto, ON M7A 1S5
Tél.: 416-326-8475



3 octobre 2024

Daniel Nowlan
Président
Croissance Ontario
2001-250, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M5B 2L7
djnowlan@gmail.com

Monsieur Nowlan,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités 2025-26 de notre gouvernement pour Croissance Ontario (CO). Les organismes font partie du gouvernement et sont censés agir dans l'intérêt de la population de l'Ontario et veiller à ce que les contribuables en aient pour leur argent. Les organismes sont également tenus de respecter les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'aligner leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique sur les priorités et les orientations de notre gouvernement. En tant que président, vous devez vous assurer que le plan d'affaires de CO démontre les plans de l'organisme pour répondre aux attentes et aux priorités du gouvernement ci-dessous et que les progrès et les réalisations sont rapportés dans votre rapport annuel. Le respect de ces exigences fait l'objet d'un rapport annuel au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du Cabinet.

La présente lettre expose mes attentes pour 2025-26, à savoir que CO soit innovant, durable et responsable grâce aux orientations suivantes :

Innovant

1. Simplifier les interactions avec les clients.
2. Élargir et optimiser les offres de services numériques.
3. Améliorer la satisfaction des clients.

4. Partager avec ApprovisiOntario, sur demande, les données relatives aux dépenses et à la planification des achats, aux accords contractuels et aux relations avec les fournisseurs, afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données.

Durable

5. Renforcer la prestation de services publics, en optimisant la capacité organisationnelle et en orientant les ressources existantes vers les domaines prioritaires.
6. Utiliser les ressources publiques de manière efficace et :
 - a) Exploiter dans le cadre des dotations financières de l'organisme.
 - b) Gérer les effectifs de manière prudente et responsable. Lorsqu'un organisme a besoin d'une augmentation importante de ses effectifs, il doit soumettre au ministre, pour approbation, un plan de ressources humaines justifié par les priorités du gouvernement ou le mandat de l'organisme.

Responsable

7. Élaborer des mesures de rendement axées sur les résultats et en rendre compte afin de contrôler et de mesurer efficacement le rendement.
8. Protéger les données des particuliers, des entreprises ou des organisations, en gérant activement les données et la cybersécurité et en signalant les utilisations de l'intelligence artificielle.
9. Signaler tous les risques élevés, y compris les plans d'atténuation efficaces.
10. Aligner les politiques de travail hybrides sur la FPO et répertorier et évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux afin de réduire la surface immobilière des bureaux et de trouver des réductions de coûts.
 - a) Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure pour repérer les possibilités d'espaces de bureaux.
 - b) S'aligner sur la directive du CGG sur les biens immobiliers et sur la norme d'entreprise liée à l'aménagement de locaux à bureaux modernes de la FPO.
11. Développer et encourager les initiatives en matière de diversité et d'inclusion, en promouvant un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

Il s'agit des engagements de l'ensemble du gouvernement pour les organismes provinciaux gérés par le conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour plus de détails sur chaque priorité et les mesures de rendement qui l'accompagnent et qui peuvent être utilisées si aucune mesure n'est actuellement en place.

Je partage également plusieurs priorités spécifiques à CO :

1. Gérer le portefeuille d'investissements et les opérations commerciales de CO d'une manière prudente et rentable, en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir les opérations.

2. Soutenir le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de retours nets positifs pour la province.
3. Veiller à ce que les investissements du Fonds Capital-risque Ontario et du Fonds Capital-risque Ontario II soient conformes au cadre d'investissement de l'organisme. Veiller également à ce que les investissements soient conformes aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance qui sont essentiels pour permettre aux entreprises ontariennes d'atteindre une position de premier plan à l'échelle internationale.
4. Collaborer avec Investissements Ontario pour harmoniser les efforts d'attraction des investissements, afin de soutenir la croissance des fonds de capital-risque et des entreprises locales.
5. Explorer les possibilités d'aligner les investissements sur les objectifs de la Stratégie ontarienne pour les sciences de la vie - *Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur*, y compris le soutien à la croissance des sociétés de sciences de la vie et à l'adoption d'innovations produites en Ontario.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer à veiller à ce que CO contribue à une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario, qui à son tour contribuera à renforcer l'économie de l'Ontario et à créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement continu envers Croissance Ontario. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour notre gouvernement et la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Rachel Simeon, sous-ministre adjointe de la Division de l'innovation et des partenariats économiques, au 416 206-2949.

Cordialement,



Vic Fedeli
Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Pièce jointe : Tableau des priorités du gouvernement pour le secteur des organismes